



UNIPHOR

UNION NATIONALE DES INTERETS PROFESSIONNELS HORTICOLES

29 C Boulevard Edgar Quinet – 75014 PARIS
E-mail : bureau-uniphor@orange.fr – site : www.uniphor.fr

FILIERE HORTICOLE DE FRANCE DÉFENDONS NOS METIERS, NOS EMPLOIS, NOTRE SAVOIR FAIRE

En 7 ans, la filière horticole française a vu disparaître plus du quart des exploitations, avec pour conséquence la perte de plus de 7000 emplois.

Les producteurs font face à des distorsions de concurrence sociales et environnementales. Conscients de leur responsabilité, ils respectent les normes les plus dures d'Europe pour l'utilisation des produits phytosanitaires. Au final, les grands gagnants sont les pays qui se dispensent de règles. Les paysagistes sont soumis à une accumulation de contraintes techniques. Malgré cela, l'activité n'est pas reconnue et sert de variable d'ajustement aux politiques de l'emploi.

Les fleuristes, par des efforts constants sur la formation, s'engagent pour le respect du caractère créatif et artisanal de leur profession. Mais, seul le commerce de masse est pris en compte.

De leur côté, les pouvoirs publics renvoient les professionnels à des instances qu'ils n'ont pas choisies, mais qu'ils doivent financer par une Cotisation Volontaire Obligatoire (C.V.O).

Parmi ces instances : l'interprofession Val'hor. Elle propose plus de contraintes aux producteurs pour octroyer des labels que, seule une minorité peut s'offrir. Val'hor accumule les cahiers des charges pour les paysagistes, mais la reconnaissance des métiers du paysage n'est pas une priorité. Ces derniers restent donc soumis aux concurrences diverses. Val'hor englouti 80% du budget promotion dans des publicités génériques qui favorisent les importations et le commerce de masse.

Nous souhaitons :

- que cesse l'obligation de financer des structures qui agissent pour une minorité de professionnels.
- qu'une labellisation française soit rapidement mise en place sans nouvelles taxes et contraintes.
- que les règles qui régissent nos métiers s'appliquent à l'identique à tous ceux qui les exercent.
- la mise en place d'une clause de sauvegarde pour les producteurs, la reconnaissance et la classification des métiers du paysage, la valorisation du caractère créatif et non délocalisable du métier de fleuriste.

Prenez 5 minutes de votre temps pour donner de l'ampleur à cette pétition. Professionnels, consommateurs, faites suivre ce mail en fonction de votre carnet d'adresses. Il faut alerter nos politiques et nos décideurs sur l'urgence de réformer utilement par des mesures simples et pragmatiques.

MERCI

Date	Nom Prénom	Profession	commune	Signature

RENOYER A : UNIPHOR - 29C BD EDGAR QUINET - 75014 PARIS